



CLIMAT

Le gouvernement a glissé une bombe climatique dans sa loi « pouvoir d'achat »

À contresens de l'urgence climatique, le texte adopté ce matin par l'Assemblée nationale prévoit la relance d'une centrale à charbon et l'installation au Havre d'un terminal pour importer du gaz de schiste. L'État vient en prime de signer, sous l'égide de Total, un accord avec les Émirats arabes unis pour se fournir en diesel.

Mickaël Correia

22 juillet 2022 à 13h37

Tandis que la France suffoquait et que la Gironde brûlait, l'État français s'est comporté en pyromane du climat. C'est en substance ce qui transparait à la lecture du projet de loi « pouvoir d'achat » adopté vendredi matin par l'Assemblée nationale, grâce aux renforts des groupes RN et LR. Car le texte recèle une véritable bombe climatique, tapie sous trois articles glissés parmi la vingtaine votés.

L'article 14 entérine ainsi l'installation d'un terminal méthanier au large du Havre. Face à la baisse des approvisionnements en gaz russe et alors que les centrales nucléaires fonctionnent au ralenti, l'État français a prévu d'importer du gaz naturel liquéfié (GNL) en provenance du Qatar et des États-Unis dès la fin 2023 – pour un volume équivalent à 10 % de la consommation française annuelle.

Pour ce faire, un terminal flottant sera installé dès septembre 2023 sur les côtes havraises, après avoir été rapatrié de Chine par la compagnie Total.



Visite d'Emmanuel Macron à La Teste-de-Buch après les incendies de forêt, le 20 juillet 2022. © Photo : Benjamin Guillot-Moueix / Hans Lucas via AFP

Une décision en complète contradiction avec l'urgence climatique, qui s'est illustrée ces derniers jours par des dizaines de milliers d'hectares de forêts brûlés et un mercure atteignant les 40 °C en Bretagne.

En effet, ce GNL est essentiellement issu de gaz de schiste, dont l'extraction est désastreuse pour les écosystèmes et d'ailleurs interdite en France depuis 2011.

Il est surtout extrêmement climaticide. L'empreinte carbone du GNL est supérieure d'au moins 20 % à celle du charbon, sa production émettant des volumes importants de méthane, un gaz à effet de serre qui a un potentiel de réchauffement 84 fois plus important que le CO₂ sur une période de vingt ans.

Dans son rapport annuel publié le 29 juin dernier, le Haut Conseil pour le climat a alerté : alors que le rythme annuel de réduction des émissions de la France devra doubler sur la période 2022-2030, « *la substitution du gaz russe par du gaz importé sous forme de GNL pourrait générer [...] une augmentation de l'empreinte carbone de la France* ».

Un Code de l'environnement écrasé

Au nom de « *l'intérêt général* », d'après le gouvernement, l'article 14 instaure même certaines dérogations pour s'affranchir des études d'impact environnemental nécessaires à l'installation de ce type d'infrastructure.

Le texte mentionne que le terminal peut être dispensé des évaluations définies par le Code de l'environnement. Ces dernières ont trait aux incidences des projets sur la population et la santé humaine, la biodiversité ou encore le climat. Enfin, l'article instaure aussi la possibilité de « *raccourcir le délai de consultation des communes traversées par la canalisation de transport de gaz visant à raccorder le terminal méthanier flottant au réseau* ».

« *Que fait un article sur l'extension d'installations gazières dans une loi sur le pouvoir d'achat des citoyens ?*, déplore François Chartier, chargé de campagne énergies fossiles chez Greenpeace France. *Ce n'est pas en se donnant les moyens d'importer plus d'énergies fossiles que l'on en sortira !* »

« **Ce terminal méthanier va permettre à Total et Engie d'écouler leur gaz.** »

Alma Dufour, députée LFI de Seine-Maritime

À la veille de la transmission du projet de loi pouvoir d'achat au Conseil d'État puis à l'Assemblée nationale, Élisabeth Borne déclarait pourtant : « *Nous serons la première grande nation écologique à sortir des énergies fossiles.* »

Députée LFI de la quatrième circonscription de Seine-Maritime, Alma Dufour explique à Mediapart : « *Ce nouveau terminal verrouille notre avenir énergétique dans le gaz fossile. L'énergéticien français Engie, qui va faire le raccordement de l'infrastructure au réseau, vient de signer un contrat d'approvisionnement en GNL sur quinze ans avec les États-Unis. Et Total est le numéro deux mondial du GNL. En somme, ce terminal va permettre à ces deux firmes d'écouler le GNL, énergie dans laquelle elles ont énormément investi ces dernières années.* »

« *Le plus cynique, c'est que le GNL est une énergie chère et au coût très volatil*, avance Anna-Lena Rebaud, des Amis de la Terre. *En un an, le prix journalier sur le marché de gros de gaz européen a augmenté de 490 % : ça n'a aucun sens en termes de pouvoir d'achat pour les ménages les plus modestes.* »

Coke en stock

Pour leur part, les articles 15 et 16 du projet de loi encadrent un éventuel recours à la centrale à charbon de Saint-Avold (Moselle). L'infrastructure avait pourtant fermé le

31 mars, conformément à la promesse d'Emmanuel Macron d'arrêter les centrales à charbon d'ici à 2022. Mais le ministère de la transition énergétique veut pouvoir redémarrer temporairement la centrale mosellane pour sécuriser la production d'électricité en France.

Ce recours temporaire au charbon augure le pire en matière de réchauffement. Première source des dérèglements du climat, la combustion de charbon pour produire de l'électricité engendre à elle seule 45 % des émissions mondiales de CO₂. Et la consommation de charbon doit diminuer de 80 % d'ici à 2030 pour contenir le réchauffement planétaire.

Pour pouvoir rouvrir dès cet hiver la centrale de Saint-Avold, une dérogation qui permettra de réembaucher d'ancienn·es salarié·es licencié·es du site a été insérée dans le texte. Les deux articles 15 et 16 mentionnent aussi le relèvement par décret du plafond d'émissions de gaz à effet de serre autorisé pour ce type d'installation fossile.

Mais le gouvernement le promet : ces émissions supplémentaires seront compensées. L'article 16 institutionnalise ce *greenwashing* en ces termes : « *Afin de limiter l'impact climatique d'un tel rehaussement, il est souhaité que les émissions allant au-delà du plafond actuel fassent l'objet d'une compensation carbone, via des projets de réductions des émissions de gaz à effet de serre dans un autre secteur ou d'augmentation de l'absorption de CO₂.* »

Les bancs de la gauche ont déposé, en vain, de nombreux amendements pour supprimer dans le texte l'installation du nouveau terminal GNL et le possible recours à la centrale à charbon de Saint-Avold, ou encore pour limiter les dérogations au code de l'environnement. Toutes les modifications proposées ont été rejetées.

« *La France brûle, et le gouvernement verse du charbon et du gaz de schiste sur le feu,* lance la députée Alma Dufour. *Hier soir, les députés de la majorité aidés de ceux du RN ont voté pour la relance du charbon et l'importation du gaz de schiste.* »

« *L'État n'a pas du tout anticipé les crises : il n'a ni pris de mesures massives de sobriété, ni assez développé les énergies renouvelables. Maintenant, la solution d'urgence est de renforcer notre dépendance aux énergies fossiles* », résume Adeline Mathien, coordinatrice du réseau énergie chez France Nature Environnement (FNE).

Pétrole partout, sobriété nulle part



Pendant que le gouvernement défendait son projet de loi « pouvoir d'achat », le chef de l'État recevait les 18 et 19 juillet, en plein pic de chaleur, Mohamed ben Zayed Al Nahyane, président des Émirats arabes unis.

Accueilli en grande pompe au Grand Trianon, dans le parc du château de Versailles, le cheikh de cette pétromonarchie est venu pour la signature d'un accord entre Total et Abu Dhabi National Oil Company (Adnoc), la compagnie pétrolière nationale émirienne.

Le partenariat conclu entre les deux entreprises vise à développer des projets de production de gaz et de pétrole aux Émirats arabes unis, mais surtout à approvisionner la France en diesel.

TotalEnergies Press 
@TotalEnergiesPR · [Suivre](#)



 [@TotalEnergies](#) et [@AdnocGroup](#) vont évaluer de nouvelles opportunités de croissance aux  dans la production de gaz & de pétrole et dans un projet de captage, stockage et valorisation de CO2, ainsi que l'approvisionnement de la  en diesel par les   tot.al/3aMaiSO

11:27 AM · 19 juil. 2022



 37  Répondre  Copier le lien

[Lire 26 réponses](#)

L'Élysée s'est aussi félicité de la création d'un Conseil d'affaires franco-émirien pour « *développer les opportunités commerciales bilatérales* », qui sera présidé par Patrick Pouyanné, le PDG de Total, et par le sultan Al-Jaber, ministre de l'industrie des Émirats arabes unis et patron d'Adnoc.

« *Les deux chefs d'État ont souligné que l'action climatique constitue une priorité commune essentielle et réaffirmé des objectifs ambitieux dans ce domaine* », assure un communiqué conjoint des deux pays.

En cinq jours, et alors que la France vivait sa deuxième canicule en moins d'un mois, Emmanuel Macron et le gouvernement d'Élisabeth Borne ont ainsi réussi le tour de force de perpétuer notre dépendance au pétrole, au gaz et au charbon à l'heure où l'Espagne, l'Italie ou le très libéral Royaume-Uni ont instauré une taxe temporaire sur les bénéfices des géants pétroliers et où de nombreux pays européens ont pris des mesures de quasi-gratuité des transports publics.

Aucune mesure concernant la sobriété ou les économies d'énergies – deux mots qui n'apparaissent nulle part dans le projet de loi « pouvoir d'achat » – n'a été encore déployée.

À peine un « plan de sobriété énergétique » a-t-il été évoqué le 14 juillet par Emmanuel Macron. Dévoilé en septembre prochain, son objectif sera de réduire de 10 % notre consommation d'énergie d'ici à deux ans par rapport à 2019.

La ministre de la transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, a déclaré que ce plan serait centré sur des gestes simples demandés aux administrations de l'État et aux entreprises, comme celui d'« *éteindre les lumières en pleine nuit* »... Un dispositif déjà en vigueur depuis 2018, à la suite du Grenelle de l'environnement.

Mais qu'on se rassure pour le climat et la nécessaire sobriété : le porte-parole du gouvernement, Olivier Véran, a appelé ce mercredi 20 juillet tous les Français·es à « *débrancher un maximum de prises électriques* » et à « *couper le wifi* » durant leurs vacances.

Mickaël Correia

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Allières et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdron, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127

avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur :

Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse :

serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.